

Séance extraordinaire du 17 mai 2010

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 17 mai 2010 à 19 h 00 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

FORMANT QUORUM

Constatation de l'avis de convocation

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-05-193

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit et en ajoutant les points 5, 6, 7 et 8 puisque tous les membres du conseil sont présents:

Ordre du jour

Constatation de l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. CPTAQ – Appui au dossier de Vidéotron
4. Mandat à BPR- Infrastructure inc – Surveillance chantier et bureau – Développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin)
5. Construction Yvan Boisvert inc. – Décompte progressif n°6 et réception définitive des ouvrages – Approvisionnement et distribution de l'eau potable – Phase I
6. Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay – Entente pour l'hôtel de ville
7. Redressement de limite territoriale des municipalités – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton – Retrait de la contestation
8. Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay – Entente de partage – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 mai 2010

3. CPTAQ – Appui au dossier de Vidéotron

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 546 662 situé dans la zone industrielle la-01, sur une superficie de 589,1 m²;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 16;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre Vidéotron ltée et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, propriétaire du lot visé, pour l'implantation de la dite tour sur le lot 2 546 662 :

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il y a ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole des espaces disponibles, mais non appropriés pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunication :

2010-05-194

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande de Vidéotron ltée auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Mandat à BPR- Infrastructure inc – Surveillance chantier et bureau – Développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin)

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 11 mai 2010 relativement à la surveillance des travaux d'infrastructures (bureau et chantier) du développement domiciliaire Réal Pellerin (Place du Moulin);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 938 du *Code municipal*, les articles 936 et 938.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat de service professionnel conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux de surveillance;

2010-05-195

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme BPR-Infrastructure inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures du développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin), la répartition des coûts est la suivante :

Description	Montant
Service bureau	Forfait 6 100 \$
Service au chantier Partie relative à la résidence chantier	13 600 \$ (base horaire)
Total	19 700 \$

L'offre de service datée du 11 mai 2010 fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 mai 2010

5. Construction Yvan Boisvert inc. – Décompte progressif n°6 et réception définitive des ouvrages – Approvisionnement et distribution de l'eau potable – Phase I

CONSIDÉRANT la recommandation soumise par Consultants Mésar inc., reçue le 17 mai 2010, nous informant que tous les documents requis afin de procéder à la réception définitive des ouvrages ont été reçus et qu'il a lieu de libérer la retenue contractuelle;

2010-05-196

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 21574 représentant le décompte progressif # 6 pour un montant total de 70 408,49 \$ à Construction Yvan Boisvert inc. inc., pour les travaux d'approvisionnement et distribution de l'eau potable – Phase I, complétés le 30 août 2008 et ce, selon la recommandation de la firme Consultants MESAR inc. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis afin de procéder à la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay – Entente pour l'hôtel de ville

2010-05-197

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de rédiger une entente entre Desjardins Caisse de l'Ouest de la Mauricie et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès relativement à l'achat de l'édifice abritant la caisse pour en faire le nouvel hôtel de ville et de la transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, pour approbation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Redressement de limite territoriale des municipalités – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton – Retrait de la contestation

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-076 par laquelle la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informait le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, qu'elle n'acceptait pas la proposition de redressement et de validation d'actes proposée dans la lettre du 20 janvier 2010 à l'effet d'inclure dans les limites territoriales de Saint-Étienne-des-Grès les lots 3 052 052 et 3 052 079 représentant l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que par les articles 75 à 77 de la *Loi sur les compétences municipales*, il a obligation aux municipalités à l'effet de conclure une entente intermunicipale relativement à la répartition des coûts d'entretien d'une route lorsque cette dernière est divisée par la limite des territoires de deux municipalités ou longe la limite de l'une ou l'autre des municipalités, comme c'est le cas ici et qu'il y a ainsi lieu de revoir la position du conseil au niveau de la proposition de redressement;

2010-05-198

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, que la municipalité retire sa contestation et accepte la proposition de redressement et de validation d'actes, telle que proposée dans la lettre du 20 janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 mai 2010

8. Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay – Entente de partage – Avenue Saint-Thomas-de-Caxton

2010-05-199

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de rédiger une entente de partage des coûts d'entretien de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton avec les municipalités de Saint-Barnabé et Yamachiche. Tous les honoraires reliés à la préparation de l'entente seront partagés à part égal entre les trois (3) municipalités parties à l'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Période de questions

Début : 19 h 23
Fin : 19 h 23 (pas de question)

10. Fermeture de la séance

2010-05-200

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 23.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière